

CHAPITRE XIII

NÉCESSITÉ DE LA RELIGION

SOMMAIRE

1. Nécessité de la religion pour l'individu. Raisons de cette nécessité. Nécessité du culte extérieur. La prière : son efficacité, son obligation. — 2. Nécessité de la religion pour la société domestique. — 3. Nécessité de la religion pour la société civile. Nature du culte social. Raisons de la nécessité de ce culte. Objections.

Nous traiterons dans ce chapitre de la nécessité de la religion, soit pour l'individu, soit pour la société domestique, soit pour la société civile.

1. Nécessité de la religion pour l'individu.

Raisons de cette nécessité.

1. La religion est nécessaire, c'est-à-dire qu'il y a pour l'homme un devoir rigoureux d'honorer Dieu.

Cette nécessité résulte : 1^o de ce que Dieu est notre premier principe et notre fin dernière; 2^o de ce que nous sommes auprès de lui les représentants des créatures inférieures.

La religion est nécessaire, parce que Dieu est notre premier principe.

2. Dieu nous a tirés du néant, il nous soutient à chaque moment dans l'existence; c'est en lui que nous avons l'être, le mouvement et la vie; tout ce que nous sommes, tout ce que nous avons, est un présent de sa bonté. Nous devons donc reconnaître en lui la plus haute souveraineté, et en nous la plus entière dépendance, c'est-à-dire l'adorer; nous devons le remercier de l'existence qu'il nous a donnée et qu'il nous conserve, comme aussi de la tendre sollicitude de sa Providence à notre égard; nous devons nous tenir en sa présence comme des pauvres et des nécessiteux, qui

ne pouvons rien de nous-mêmes, et lui adresser nos humbles prières; nous devons expier par la pénitence l'injure et l'ingratitude dont le péché nous rend coupables envers sa souveraineté et sa bonté. *Adoration, action de grâces, prière de demande, expiation du péché*, sont des devoirs qui découlent des rapports essentiels de la créature humaine, intelligente et libre avec son premier principe, infiniment parfait.

3. *Objection.* — Pour éluder ces devoirs, les déistes objectent que Dieu, infiniment parfait et heureux, n'a pas besoin de notre culte; et que d'ailleurs notre culte, étant nécessairement imparfait, est indigne de Dieu.

Réponse. — Il est vrai que Dieu n'a pas besoin de notre culte, il se suffit pleinement à lui-même; nos hommages ne le rendent ni plus parfait ni plus heureux. Mais conclure de là que nous pouvons nous dispenser de tout devoir religieux, c'est raisonner d'une manière insensée. Que dirait-on de celui qui, sous prétexte que son créancier est riche ou que son bienfaiteur peut se passer de sa reconnaissance, prétendrait ne rien devoir à l'un ou à l'autre? La religion n'est pas fondée sur l'indigence divine, mais sur les conséquences nécessaires qui résultent du fait de la création. « Dieu, dit Fénelon, n'a pu créer les hommes avec une intelligence et une volonté, qu'afin que toute leur vie ne fût qu'admiration de sa suprême vérité et amour de sa bonté infinie¹. » La religion est donc un devoir de justice, une dette tellement rigoureuse, que Dieu ne peut nous la remettre sans violer ses propres droits, sans renverser l'ordre. Refuser de lui payer cette dette, c'est se conduire en débiteur ingrat et déloyal².

Il est vrai encore que notre culte est nécessairement imparfait, comme notre nature elle-même. Il ne peut en être autrement. Si parfait que soit un être créé, il est infiniment au-dessous de Dieu, et ses hommages sont sans proportion avec la majesté divine. Mais il ne suit pas de là que le culte que nous lui rendons, dans la mesure de nos forces, soit indigne de lui. Comme nous ne sommes que ce qu'il a voulu que nous fussions, il ne veut pas de nous d'autre culte que celui que nous pouvons lui rendre; il se complait dans ce culte, et comme sa complaisance c'est lui-même, infiniment parfaite comme lui, dit Fénelon, elle est digne de lui³.

¹ FÉNELON, *Lettres sur la religion*. Lettre 1^{re}, ch. iv, *Du Culte qui est dû à Dieu*, 3.

² Cf. *Ibid.* Lettre II, *Sur le Culte de Dieu*, ch. 1, 1-7. — ³ *Ibid.* Lettre II, ch. 1, 8.

La religion est nécessaire, parce que Dieu est notre fin dernière.

4. La loi de chaque être est de tendre à sa fin par les actes propres à sa nature. La créature privée de raison atteint sa fin fatalement. L'homme a le devoir de la poursuivre par le bon usage de sa liberté. Son souverain bien, c'est le bonheur mérité par la vertu. Mais nous savons que la vertu sans Dieu ne repose sur aucun fondement solide. L'homme n'est complètement vertueux qu'en accomplissant le devoir par obéissance à Dieu; car Dieu est le principe et la fin de la morale. « Je n'entends pas qu'on puisse être vertueux sans religion, dit Rousseau; j'eus longtemps cette opinion trompeuse, dont je suis désabusé. » — « La morale, dit Heine, c'est la religion passée dans les mœurs^a. » Ainsi, aimer Dieu pour lui-même, parce qu'il est le souverain bien, et l'aimer pour nous, parce qu'il est notre souverain bien, obéir à la loi morale, parce qu'il en est la source et la sanction, sont des devoirs religieux qui s'imposent à nous comme découlant nécessairement de notre fin dernière.

La religion est nécessaire, parce que nous sommes auprès de Dieu les représentants des créatures inférieures¹.

5. En tant que représentants des créatures inférieures, nous devons adorer Dieu et lui rendre grâces pour elles. Si nous ne remplissons pas ce devoir, la créature terrestre n'aurait pas de raison d'être. Dieu a créé ce monde visible pour sa gloire; mais il ne peut être glorifié directement par des êtres privés d'intelligence. Il faut donc que l'homme, qui est le roi de ces êtres, en soit aussi le pontife, le *pont* par lequel ils sont mis en communication avec leur Créateur; il faut que l'homme soit leur médiateur d'adoration et d'action de grâces. « Toute la nature, dit Bossuet, veut honorer Dieu et adorer son principe autant qu'elle en est capable. La créature privée de raison et de sentiment n'a point de cœur pour l'aimer ni d'intelligence pour le comprendre. « Ainsi ne pouvant connaître, tout ce qu'elle peut, dit saint Augustin, c'est de se présenter elle-même à nous, pour être du moins connue et pour nous faire connaître son divin auteur. » C'est pour cela qu'elle étale à nos yeux, avec tant de magnificence, son

^a « La morale est le fruit de la religion; vouloir celle-là sans celle-ci, c'est vouloir l'orange sans l'oranger. » (JOSEPH ROUX, *Pensées*.)

¹ Cf. l'abbé GONDAL, *la Religion*, liv. III, ch. III, *De la Prière universelle*.

ordre, ses diverses opérations et ses infinis ornements. Elle ne peut voir: elle se montre; elle ne peut adorer: elle nous y porte; et ce Dieu qu'elle n'entend pas, elle ne nous permet pas de l'ignorer. C'est ainsi qu'imparfaitement et à sa manière, elle glorifie le Père céleste. Mais l'homme, animal divin, plein de raison et d'intelligence, et capable de connaître Dieu par lui-même et par toutes les créatures, est aussi pressé par lui-même et par toutes les créatures à lui rendre ses adorations. C'est pourquoi il est mis au milieu du monde, mystérieux abrégé du monde, afin que, contemplant l'univers entier et le ramassant en soi-même, il rapporte uniquement à Dieu et soi-même et toutes choses; si bien, qu'il n'est le contemplateur de la nature visible, qu'afin d'être l'adorateur de la nature invisible, qui a tout tiré du néant par sa souveraine puissance¹. »

Nécessité du culte extérieur.

6. « La religion, dit saint Thomas², a des *actes intérieurs*, qui sont les principaux, qui lui appartiennent essentiellement; puis des *actes extérieurs*, qui sont secondaires et se rapportent aux *actes intérieurs*. »

7. La nécessité du culte extérieur est fondée sur la dépendance totale de l'homme à l'égard de Dieu, sur l'union de l'âme et du corps et sur le devoir du bon exemple.

8. L'homme tout entier est la propriété de Dieu; il dépend de lui par le corps non moins que par l'âme; il doit donc honorer Dieu par tout son être, par son corps comme par son âme, par un culte corporel comme par un culte spirituel. Un culte purement intérieur, s'il était possible, serait un culte incomplet. L'acte qui demeure purement intérieur est un acte comme tronqué, manquant de son intégrité d'acte humain.

9. Telle est la nature du composé humain, qu'en lui les phénomènes de la vie morale ont leur contre-coup dans les phénomènes de la vie physique, et réciproquement. Lorsque l'âme éprouve de vrais sentiments religieux, aussitôt le corps les manifeste par des actes qui lui sont propres: attitudes recueillies, direction du regard vers le ciel, mouvement des mains, genuflexions, prosternements, prières vocales, chants de louanges, processions, etc. Par une réaction naturelle, tous ces signes extérieurs, toutes ces

¹ BOSSUET, *Sermon sur le culte dû à Dieu*. — ² *Somme théologique*, 2^e II^e p., q. LXXXI, a. 7.

manifestations, avivent les sentiments religieux et leur fournissent un aliment indispensable; car « telle est la nature de l'homme, dit saint Thomas, qu'il va des choses sensibles aux choses intelligibles^a ».

10. La religion, comme nous l'établirons plus loin, est nécessaire à la société. Chacun doit donc contribuer à sa conservation et à son progrès dans le milieu social où il vit. Or ce but ne peut être atteint que par les œuvres extérieures du culte^b.

Objections.

11. *Première objection.* — Dieu, disent les déistes, n'a pas besoin du culte extérieur; donc ce culte n'est pas nécessaire.

Réponse. — « Les sacrifices que l'homme offre à Dieu, répond saint Thomas, ont été institués, non pas parce que Dieu en a besoin, mais pour représenter à l'homme qu'il doit se rapporter à Dieu avec tout ce qu'il a, comme à sa fin, et comme au créateur, gouverneur et Seigneur de toutes choses¹. »

12. *Deuxième objection.* — Dieu n'a pas besoin de signes sensibles pour connaître les sentiments du cœur humain, qui est le siège du culte principal, c'est-à-dire du culte intérieur; donc le culte extérieur est superflu.

Réponse. — Si Dieu n'a pas besoin de ce culte pour connaître les sentiments du cœur de l'homme, l'homme en a besoin pour diriger son esprit et son cœur vers Dieu. Qu'il s'abstienne de tout culte extérieur, ses sentiments religieux ne tarderont pas à s'évanouir.

13. *Troisième objection.* — Le culte extérieur, particulièrement celui des images, est une occasion de superstition; il est donc nuisible.

Réponse. — Par lui-même, le culte extérieur ne peut être une occasion de superstition, car il a naturellement pour fin le culte intérieur, il en procède comme de sa source et se rapporte à lui pour le compléter et l'alimenter. Ce n'est qu'accidentellement et

^a « Les évolutions religieuses, comme les processions, les génuflexions, les inclinations du corps et de la tête, la marche et les stations, ne sont ni de peu d'effet ni de peu d'importance. Elles assouplissent le cœur à la piété, et courbent l'esprit vers la foi. » (Joubert, *Pensées*, titre I, cix.)

^b « La religion est un feu que l'exemple entretient, et qui s'éteint s'il n'est communiqué. » (*Ibid.*, cx.)

¹ *Somme contre les Gentils*, ch. cix.

par abus qu'il donne lieu à la superstition. Mais s'il fallait regarder comme mauvaises les choses dont abuse la malice de l'homme, on ne voit pas ce qui resterait de bien dans le monde.

14. *Quatrième objection.* — La raison ne prescrit rien à l'égard du culte extérieur; il n'y a donc pas une obligation naturelle de le pratiquer.

Réponse. — Bien qu'elle ne détermine pas le détail ou la manière de rendre ce culte, la raison nous prescrit de le rendre à Dieu; cela suffit pour que ce culte soit de droit naturel. La détermination du mode relève du droit positif, divin ou humain.

15. *Cinquième objection.* — Il est écrit : *Dieu est esprit, et ceux qui l'adorent doivent l'adorer en esprit et en vérité*¹. Or le culte extérieur n'appartient pas à l'esprit, mais au corps. Donc le culte extérieur est défendu par l'Évangile.

Réponse. — Parlant pour un peuple qui honorait Dieu des lèvres, mais dont le cœur était loin de lui, le divin Maître rappelait que le culte principal est le culte intérieur; mais il ne proscrivait point pour cela le culte extérieur, comme le montrent ses exemples et les sacrements qu'il a établis dans son Église.

La prière², forme du culte religieux.

16. Le culte religieux a sa forme dans la prière. Prier, en effet, c'est adorer Dieu, lui rendre grâces, lui exposer nos besoins avec l'espérance d'être exaucés.

17. Les déistes reconnaissent la nécessité de la prière d'adoration et d'action de grâces. Quant à la prière de demande, les uns la déclarent illicite (Rousseau); les autres admettent qu'elle est salutaire et bienfaisante, comme une illusion qui sert à calmer la douleur, à affermir le courage, mais ils rejettent son efficacité (Kant, Jules Simon); tous, ou presque tous, ne veulent point qu'elle soit strictement obligatoire.

Licéité de la prière de demande.

18. La prière de demande n'est pas illicite.

La raison pour laquelle, d'après les déistes, elle serait illicite, c'est : 1° Qu'elle blesse la dignité de l'homme. « Reste debout, mon ami, dit Rousseau, tu seras encore assez petit. Au lieu de prier,

¹ S. Jean, iv, 24. — ² Cf. l'abbé Gondal, *la Religion*, liv. III.

travail. La mendicité n'est belle, ni quand elle s'adresse à Dieu, ni quand elle s'adresse à l'homme. »

2^o Qu'elle est une insulte à la sagesse divine. « J'adore Dieu, dit le même sophiste, je l'admire dans ses ouvrages, je m'attendris de ses bienfaits, je le bénis de ses dons, mais je ne le prie pas. Que lui demanderais-je ? Qu'il changeât pour moi le cours des choses ? Qu'il fit des miracles en ma faveur ? Moi, qui dois aimer par-dessus tout l'ordre établi par sa sagesse et maintenu par sa providence, voudrais-je que cet ordre fût troublé par moi ? Non, ce vœu téméraire mériterait d'être puni plutôt qu'exaucé. »

Ce qui revient à dire que l'homme ne dépend pas de Dieu, et que Dieu dépend de l'ordre de l'univers. Langage de l'orgueil et de l'impiété.

Efficacité de la prière de demande.

19. Moins outrecuidants dans la forme, les disciples de Rousseau enseignent au fond la même doctrine, en déclarant la prière inefficace.

Et pourquoi est-elle inefficace ? Parce que, disent-ils, Dieu ne peut l'exaucer sans cesser d'être Dieu. L'immutabilité, en effet, est une de ses perfections. Or supposez que Dieu exauce les désirs de l'homme, il change pour cela ses desseins, les dispositions qu'il a prises ; il modifie son œuvre, il gouverne le monde non par des lois, mais à coups de miracles ; à tout propos, à chaque instant, il ne veut plus, afin de satisfaire le bon plaisir de l'homme, ce qu'il a voulu dès le commencement, lorsqu'il a établi l'ordre de l'univers. Un Dieu qui modifie ainsi sa volonté n'est pas un Dieu. On doit donc regarder la prière de demande comme inutile, impuissante, impossible. Il est permis d'y chercher un encouragement, une consolation, un remède ; mais les esprits vraiment supérieurs ne peuvent partager l'illusion du vulgaire.

Ainsi l'humanité tout entière s'est trompée en croyant à l'efficacité de la prière. Il était réservé à ces esprits d'élite de la détromper, en donnant sur la nature de Dieu des solutions qui avaient échappé aux Augustin, aux Thomas d'Aquin, aux Bossuet !

20. Toute l'argumentation des déistes repose sur la prétendue impossibilité de concilier l'immutabilité de Dieu avec sa Providence.

On pourrait leur répondre que si un Dieu exaucant les prières n'est pas véritablement Dieu parce qu'il n'est pas immuable,

il est tout aussi vrai de dire qu'un Dieu n'exaucant pas les prières n'est pas véritablement Dieu parce qu'il n'est pas Providence.

Mais il est facile de se rendre compte que l'efficacité de la prière ne porte pas la moindre atteinte à l'immutabilité divine. Lorsque Dieu exauce nos prières, il les a prévues de toute éternité ; il a donc voulu de toute éternité les exaucer, et, par conséquent, il ne modifie pas sa volonté en les exaucant. Loin de changer ses desseins, il les réalise ; loin de troubler les lois qu'il a établies, il les exécute ; et, s'il lui plaît de faire des miracles pour exaucer l'homme, les miracles eux-mêmes font partie de son plan éternel. Demander quelque chose à Dieu n'est donc pas, comme le prétend Rousseau, un vœu téméraire. « Lorsque nous prions, dit saint Thomas, ce n'est pas pour changer les desseins de Dieu, mais pour demander que ce qui doit, dans les desseins de Dieu, s'accomplir, s'accomplisse par nos prières. L'homme prie, le mot est de saint Grégoire, pour mériter de recevoir ce que le Tout-Puissant a décrété avant tous les siècles de lui accorder¹. »

21. L'erreur rationaliste découle de ce faux principe, que le monde fait la loi à Dieu. « Mais, dit le P. Monsabré, la loi n'est pas dans les choses, elle est dans la volonté du législateur. Or Dieu, le législateur universel, connaît ses œuvres du commencement à la fin, et les gouverne avec force et suavité. Conséquemment à cette connaissance et à cette autorité, il a éternellement réglé les effets et les causes. Éternellement, il a déterminé ses bienfaits ; éternellement aussi, il a décrété que leur cause serait la prière. Éternellement, il a dit dans son cœur paternel : A telle heure des siècles, je féconderai les terres stériles ; à telle heure des siècles, je guérirai les malades et consolerais les affligés ; à telle heure des siècles, j'illuminerai les intelligences et affermirai la vertu dans les cœurs ; à telle heure des siècles, je sauverai les peuples de la mort ; à telle heure des siècles, je ferai des prodiges, je bouleverserai s'il le faut la nature et les âmes, parce que, à telle heure des siècles, mes enfants à genoux tendront vers moi des mains suppliantes et pénétreront par la prière dans les abîmes de ma bonté infinie. Éternellement Dieu a dit cela, messieurs ; et c'est parce que cette éternelle parole s'accomplit tous les jours, que l'on va accuser Dieu d'inconstance ! Mais c'est tout simplement absurde. Non, non, pour être bon et miséricordieux, Dieu ne cesse point d'être immuable. La prière, loin de troubler

¹ *Somme théologique*, 2^e II^e p., q. LXXXIII, a. 2.

l'économie de son gouvernement, n'est-elle pas l'accomplissement normal de ses desseins éternels¹ ? »

Obligation de la prière de demande.

22. Enfin, la prière est-elle obligatoire ? On ne peut le nier, s'il est certain, d'un côté, que Dieu veut n'accorder généralement ses faveurs qu'à ceux qui les lui demandent, et de l'autre, que l'homme ne peut accomplir sa destinée sans le secours de Dieu. Or la Révélation nous donne cette double certitude : *Demandez, et vous recevrez*². *Sans moi vous ne pouvez rien faire*³.

D'après l'enseignement de la foi, la prière de demande est donc obligatoire.

23. A ne consulter que la raison, on ne pourrait affirmer que cette obligation soit évidente. La raison saisit assurément la convenue du décret en vertu duquel Dieu n'accorde habituellement que ce qu'on lui demande, afin de nous mettre dans l'impossibilité de l'oublier, d'oublier aussi notre infériorité et notre dépendance. Mais ce décret est-il nécessaire ? Dieu, sans blesser ni sa justice ni sa sagesse, ne pourrait-il pas nous dispenser de cette condition ?

La raison aussi, à la vue des faiblesses et des misères de l'homme, peut soupçonner qu'il est dans un état de déchéance et qu'il a besoin de la grâce divine pour s'en relever. Mais cet état peut s'expliquer par une autre cause que le péché originel. Il ne répugne point que Dieu ait créé le premier homme dans la condition où naît sa descendance (p. 324). Le péché originel est un dogme révélé. Par conséquent, l'obligation de la prière n'est pas d'une certitude rationnelle absolue.

Mais si le déiste ou quiconque ne croit pas à la Révélation peut douter spéculativement de cette obligation, il n'a aucune raison de demeurer dans un doute pratique. S'il veut remplir sérieusement ses devoirs envers Dieu, il doit prier au moins conditionnellement, et demander à Dieu la grâce de connaître la vérité et de la mettre courageusement en pratique^a.

24. Dans cette question, comme dans toutes les questions semblables, il est téméraire de s'insurger contre le consentement

^a C'est ce que reconnaît un philosophe rationaliste contemporain : « Il est impossible et contradictoire, dit-il, d'imaginer une activité religieuse où nous ne demandions pas à Dieu le pardon de nos fautes et la purification de notre cœur ; car la religion consiste à s'unir à Dieu, et le pardon, la purification, ne se distinguent pas de cette union même. » (SECRETAN, *le Principe de la morale*.)

¹ P. MONSABRÉ, *Conférences de Notre-Dame*, 21^e conf. — ² S. Matth., VII, 7. — ³ S. Jean, XV, 5.

universel. Or, partout et toujours, les hommes ont prié, et ont attendu de la Divinité seule le succès de leurs demandes. Partout et toujours, ils ont considéré la prière comme un devoir. Que leurs prières aient été souvent indignes de Dieu, qu'il y ait des exemples innombrables de prières insensées et contradictoires, c'est mal raisonner d'en conclure, comme le font les déistes, qu'on ne doit rien demander à Dieu. L'abus d'une pratique n'infirme en rien sa légitimité. Quiconque n'est pas perverti par l'orgueil tirera au contraire cette conclusion, qu'il faut prier et bien prier.

« Dieu, dit un moraliste, est esprit et vérité. Il voit tout, il sait tout, il contient en lui toutes choses. Dieu est justice : il punira toutes les fautes. Dieu est bonté : il pardonne au repentir. Enfin Dieu est miséricorde : il a pitié de tous nos maux. Chaque jour, il faut le prier, attacher sa pensée sur cette lumière qui épure, sur ce feu qui consume nos corruptions, sur ce modèle qui nous règle, sur cette paix qui calme nos agitations, sur ce principe de tout être qui ravive notre vertu. Il faut tous les jours lui offrir un sacrifice : sacrifice de notre corps, par la douleur, en la portant avec patience, comme un de ses commandements ; par le plaisir, en s'abstenant ; sacrifice de notre cœur, en l'aimant plus que toutes choses, en donnant toutes choses pour lui, en subordonnant à son amour nos plus tendres attachements ; sacrifice de notre esprit, en réprimant toute curiosité qui nous éloigne de lui, en retranchant de nous, pour lui, une part de notre raison, en croyant, pour l'amour de lui, ce qu'il veut que nous croyions ; sacrifice de nos fortunes, en souffrant pour lui les mauvaises, et en nous privant d'une part des bonnes pour lui¹. »

2. Nécessité de la religion pour la société domestique.

25. La religion est nécessaire à la société domestique : 1^o parce que cette société doit à Dieu un culte spécial ; 2^o parce qu'elle ne peut pas sans religion remplir sa destinée.

La société domestique doit à Dieu un culte spécial.

26. La société domestique, ou la famille, est une image saisissante de la Providence. Elle rappelle et manifeste la puissance créatrice de Dieu, et l'action pleine de force et de suavité avec laquelle il gouverne les hommes. Le père y représente son autorité inviolable ; la mère, son ineffable bonté. Il y a donc, pour la

¹ JOUBERT, *Pensées*, titre I, CXIII.

famille, une obligation particulière de s'unir à Dieu et de faire du foyer domestique comme un sanctuaire, où le père, investi en quelque sorte d'une mission sacerdotale, adore, remercie, supplie, demande pardon, au nom de ceux dont il est le chef.

La société domestique ne peut pas sans religion remplir sa destinée.

27. La destinée de la famille consiste dans l'accomplissement des devoirs réciproques des membres de la famille : devoirs des époux l'un envers l'autre, des enfants envers leurs parents, et devoirs pour les parents de donner à leurs enfants une bonne éducation. Or la religion est nécessaire pour l'accomplissement de tous ces devoirs.

28. Elle est nécessaire pour l'accomplissement des devoirs des époux l'un envers l'autre, et des enfants envers leurs parents.

La religion est le fondement de tous les devoirs. Sans la crainte et l'amour de Dieu, sans l'assistance qu'il accorde à la prière, il est impossible de les remplir fidèlement. Si cela est vrai en général, à plus forte raison pour les membres de la famille, dont les rapports quotidiens, incessants, au milieu des faiblesses et des imperfections inhérentes à la nature humaine, rendent plus difficiles les obligations particulières de leur état. Les époux se doivent respect, affection, fidélité, assistance. Les enfants doivent respecter leurs parents, les aimer, leur obéir, et leur venir en aide dans le besoin. Que de vertus suppose l'accomplissement de tous ces devoirs ! Mais si la religion n'est pas là, comme inspiratrice, comme force et consolation, où les esprits et les cœurs, bien souvent portés à se diviser, à se combattre, à sacrifier le devoir à la passion, puiseront-ils la sagesse et le courage nécessaires à la bonne harmonie et à la prospérité de la société domestique ? Une triste expérience ne montre-t-elle pas que les familles d'où la religion est absente, sont le plus souvent en proie à la discorde et vouées fatalement à la ruine ?

29. La religion est nécessaire à l'éducation.

Il n'est pas vrai que l'homme soit naturellement bon, comme le prétend Rousseau^a.

^a « Le principe fondamental de toute morale, sur lequel j'ai raisonné dans tous mes écrits, dit ce sophiste, est que l'homme est un être naturellement

« Les maux qui désolent la France depuis la propagation des écrits de J.-J. Rousseau, dit F. Le Play, dérivent pour la plupart de cette erreur fondamentale. Je me suis appliqué à la combattre, dès le début de mes travaux, en me fondant sur l'observation directe des mauvais instincts de l'enfance. J'ai résumé ces observations, en constatant que les sociétés les plus parfaites restent incessamment soumises à une invasion intestine de petits barbares, qui ramènent sans relâche tous les mauvais instincts de la nature humaine. J'ai ainsi expliqué comment la décadence devient imminente, dès que les sociétés négligent un moment d'opposer à ce fléau naturel la discipline de l'éducation.

« Mes récentes lectures me permettent de donner une grande force à ces vérités essentielles, en les plaçant sous l'autorité de saint Augustin. Selon les observations directes faites par ce grand homme, les petits enfants ressentent, avec une énergie croissante en proportion des forces physiques, l'orgueil, l'envie, la haine, la colère et les autres vices de l'humanité ; en sorte que la corruption déborde, dès que les hommes faits n'inculquent plus, avec vigilance, aux jeunes générations la dignité des manières et le respect de la morale¹. »

La Bruyère fait la même observation. « Les enfants, dit-il, sont hautains, dédaigneux, colères, envieux, curieux, intéressés, paresseux, volages, timides, intempérants, menteurs, dissimulés ; ils ne veulent point souffrir de mal, et aiment à en faire : ils sont déjà des hommes. L'unique soin des enfants est de trouver l'endroit faible de leurs maîtres, comme de tous ceux à qui ils sont soumis : dès qu'ils ont pu les entamer, ils gagnent le dessus et prennent sur eux un ascendant qu'ils ne perdent plus. Ce qui nous fait déchoir une première fois de cette supériorité à leur égard, est toujours ce qui nous empêche de la recouvrer². »

Ainsi rien de mieux établi que la violence du penchant qui porte l'homme au mal dès l'enfance. L'éducation consiste donc essentiellement à diriger la volonté, à inculquer à l'enfant, à l'adolescent, le respect et l'amour du devoir. Faire respecter le devoir est surtout la tâche du père ; le faire aimer, la tâche de la mère. Mais ni l'un ni l'autre ne peuvent agir d'une manière efficace et durable sur le cœur de leurs enfants, s'ils n'appuient de l'auto-

bon, aimant la justice et l'ordre ; qu'il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain, et que les premiers mouvements de la nature sont toujours droits. »

¹ LE PLAY, *l'Organisation de la famille*, ch. II, § 16. — ² LA BRUYÈRE, *les Caractères*, De l'Homme.

rité de Dieu leurs leçons et leurs exemples. Il faut que les enfants soient persuadés que si les parents leur prescrivent d'obéir à la loi morale et la pratiquent eux-mêmes, c'est parce que Dieu le veut, et qu'il punira ceux qui sont rebelles à ses commandements. La crainte d'un Dieu juste, châtiant tôt ou tard les méchants, est le premier sentiment à inspirer aux enfants pour les amener à se corriger de leurs vices : « La crainte trempe les âmes, comme le froid trempe le fer. Tout enfant qui n'aura pas éprouvé de grandes craintes, n'aura pas de grandes vertus : les puissances de son âme n'auront pas été remuées. La crainte fixe l'amour, au moins dans les enfants. Il y a dans le premier de ces sentiments quelque chose d'austère qui empêche l'autre de s'évaporer¹. »

30. Ces principes de véritable éducation doivent être appliqués à l'école, comme au sein de la famille. Les méconnaître d'un côté comme de l'autre, c'est livrer l'enfance à la corruption^a.

La secte franc-maçonnique, s'inspirant de Rousseau (si toutefois Rousseau n'a pas emprunté sa théorie à cette secte malfaisante, qui commença à exercer ses ravages au début du dix-huitième siècle), n'a cessé de travailler à bannir la religion de l'éducation. Pour égarer le peuple, ces sectaires, partisans de l'*instruction obligatoire et laïque*, font retentir à ses oreilles les mots sonores de science, d'instruction, de diffusion des lumières. Mais la religion n'est-elle pas le début et le terme de toute science? Ce qui importe le plus à l'homme, n'est-ce pas de savoir d'où il vient, ce qu'il est, où il va? pourquoi il souffre? pourquoi même il existe? quelle récompense ou quelle peine recevront les longues agitations de sa vie? Cela ignoré, la connaissance des matières d'un programme classique peut-elle le rendre meilleur et plus véritablement homme?

31. L'instruction toute seule n'est pas moralisatrice. « La confiance, dit Herbert Spencer, dans les effets moralisateurs de la culture intellectuelle, que les faits contredisent si catégoriquement, est du reste absurde *a priori*. Quel rapport peut-il y avoir entre apprendre que certains groupes de signes représentent

^a « La religion est la plus essentielle leçon par où tout enseignement doit commencer et finir. » (DIDEROT.) — « La religion doit planer sur l'enseignement tout entier et s'associer à tous les actes du maître et des élèves. » (GUIZOT.)

¹ JOUBERT, *Pensées*, titre XIX, VII, VIII.

certaines mots, et acquérir un sentiment plus élevé du devoir? Comment l'aptitude à former des signes représentant des sons, pourrait-elle fortifier la volonté de bien faire? Comment la connaissance de la table de multiplication ou la pratique des additions et des divisions développeraient-elles les sentiments de sympathie, au point de diminuer la tendance à nuire au prochain? Comment les dictées d'orthographe et l'analyse grammaticale épurerait-elles le sentiment de la justice? Pourquoi, enfin, les renseignements géographiques accumulés avec persévérance accroitraient-ils le respect de la vérité? Celui qui espérerait enseigner la géométrie en donnant des leçons de latin, et qui, en dessinant, croirait apprendre à jouer du piano, serait bon à mettre dans une maison de fous. Il ne serait pourtant guère plus déraisonnable que ceux qui comptent produire des sentiments meilleurs, au moyen d'une discipline des facultés intellectuelles^a. »

« L'instruction, disait Blanc de Saint-Bonnet aux libéraux du gouvernement de Juillet, l'instruction, dont on fait grand état, n'a d'autre effet que d'ajouter un pouvoir à l'homme; c'est un levier remis à son esprit. Si l'homme est dans le bien, elle est un don inappréciable; si l'homme se porte au mal, elle n'est qu'un malheur de plus. Voilà toute la question. L'instruction ne porte pas sur la nature de l'homme, elle en étend seulement le pouvoir. C'est donc à l'homme qu'on doit penser.

« La grande question pour le peuple, c'est la *moralisation*. Donnez-lui cette instruction-là, qui est l'instruction de l'âme, qui est la grande instruction. Vous lui contez mille détails relatifs à la terre, et il ignore qu'on l'attend au ciel.

« Parce que vous avez éloigné le peuple de ces hautes lumières, vous sentez le besoin de lui donner de l'instruction.

^a « Ni l'anthropologie, ni l'ethnographie, ni la linguistique, ne nous donneront jamais une réponse à la question de savoir ce que nous sommes. Ce que nous sommes en tant qu'animal, elles nous l'apprendront peut-être; elles ne nous apprendront pas ce que nous sommes en tant qu'hommes. Ai-je besoin d'ajouter qu'à plus forte raison les sciences naturelles ne décideront pas la question de savoir où nous allons? Qu'est-ce que l'anatomie, qu'est-ce que la physiologie, nous ont appris de notre destinée? Elles nous avaient cependant promis de nous expliquer ou de nous révéler notre nature, et de la connaissance de notre nature devait suivre celle de notre destinée... Incapables de nous fournir un commencement de réponse aux seules questions qui nous intéressent, ni la science en général, ni les sciences particulières, physiques ou naturelles, philologiques ou historiques, ne peuvent plus revendiquer, comme elles l'ont fait depuis cent ans, le gouvernement de la vie présente. » (BRUNETIÈRE.)